

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS****EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 27 FEVRIER 2025**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	<b>28 FEV. 2025</b>
Date Réception	28 Février 2025

Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 19 février, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESIDENT** : Monsieur David RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESENTS** : Mmes SOLER, GATTO, JACQUEMIN, BLESIOUS, BONNOT, MM. BOURDIN, GUERIN, JOUANIC, PERONA, Membres.

**ABSENTS EXCUSES** :

Mmes CHIERICO, EL AKKADI, CREPET, PERES, M. CAVIGLIOLI, PETIT, Membres.

**REPRESENTES**:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrick PERONA

<b>DELIBERATION N° 442 / 25</b>	<b><u>RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</u></b>
Affiché du 28 Février 2025	<b>E.H.P.A.D « LES EAUX VIVES »</b>
Au 28 Avril 2025	<b><u>ANNEE 2025</u></b>

**Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a pour objet de présenter les grandes lignes se dégageant de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) qui doit être voté au plus tard le 15 avril, budget dont les tarifs ont d'ores et déjà été fixés par la délibération n° 417/24 du 21 octobre 2024.

Les modalités applicables sont celles de l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22.

Dans le cas des ESSMS rattachés au CCAS, en raison du lien juridique et budgétaire entre les deux structures, l'EPRD de l'ESSMS est voté en même temps que celui de sa collectivité ou établissement de rattachement. Ce vote s'effectue au plus tard le 15 avril de l'année N (ou le 30 avril de l'année de renouvellement du conseil d'administration) en application des dispositions de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes « EHPAD » et les Petites Unités de Vie « PUV » ayant signé leur CPOM ne transmettent aux autorités de tarification que l'annexe « activité » pour la détermination du tarif de la section Hébergement, avant le 31 Octobre de l'année N-1.

L'annexe « activité » prévue à l'article R.314-219 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), a été votée le 21 Octobre 2024, et soumise à l'autorité de tarification.

Le ROB présenté aujourd'hui est le préalable au vote de L'EPRD et détermine les grandes orientations budgétaires de l'exercice. Le ROB 2025 repose sur les critères suivants :

**Les critères propres à l'établissement et déterminants pour le budget, sont :**

- Capacité : 100 lits (96 Hébergements permanents dont 14 PASA + 4 Hébergements temporaires)
- GIR moyen pondéré\* : **758**
- PMP (Pathos Moyen Pondéré) \*\* réactualisé : **228**

Le GMP et le PMP ont été validés le 6 juin 2023.

*\*GMP = niveau de dépendance Moyen (en 2023, la moyenne nationale s'établissait à 714,25). Le taux moyen en région PACA est de 733. \*\*Le PMP sert à déterminer le niveau de soins nécessaires.*

Il est proposé un taux d'activité de **98.92 %**, ce qui représente en réel **36 107 jours**. Au 31 décembre 2024, le taux d'occupation s'élevait à 98,66 % ce qui représentait 36 011 jours d'activité.

Le budget d'exploitation 2025, prenant en compte le taux de remplissage ci-dessus, intègre un **résultat comptable prévisionnel excédentaire de 59 335 €**.

**LES DEPENSES D'EXPLOITATION**

En 2025, le montant prévisionnel des dépenses d'exploitation s'élèverait à **5 619 841 €** :

- **Les dépenses afférentes à l'exploitation courante..... 1 090 300 €**  
Ce chapitre regroupe principalement les charges relatives aux fluides (électricité, chauffage, eau...), les prestations de blanchissage du linge à l'extérieur, d'alimentation à l'extérieur, les fournitures médicales et fournitures d'atelier. Il inclue aussi les frais de réception et d'animation.

- **Les dépenses de personnel ..... 3 892 200 €**  
Soit **655 550 €** pour la section Hébergement et **3 236 650 €** pour la section Dépendance/Soins.

Elles sont établies sur la base de 66 agents, soit **65,76 ETP**, répartis comme suit :

Personnel administratif

- 7,86 ETP regroupant la direction, la responsable hébergement, le responsable technique, l'accueil, le secrétariat et l'animation = 7 titulaires et 0,86 contrat aidé à l'accueil

Hébergement/restauration

- 19,20 ETP Service Hôtelier = 16 titulaires et 3,20 contrats aidés

Personnel soignant

- 31 ETP Aides-Soignants (AS/AMP/ASG/PASA)

*Dont 4 ETP pour l'Unité PHV : 1 Educateur spécialisé + 3 aides médico-psychologiques (AMP)*

*Dont 4 ETP à l'Unité de Vie Protégée (UVP)*

- 6,0 ETP Infirmiers, dont 1 cadre de santé

- 0,4 ETP Médecin Coordonnateur

- 1 ETP Psychologue

- 0,30 ETP Autres auxiliaires médicaux (Psychomotricien)

Ce qui représente 27,06 ETP affectés à la section Hébergement et 38,70 ETP affectés aux Soins.

- **Les dépenses relatives à la structure.....637 341 €**

Ce chapitre de dépenses regroupe principalement le montant du loyer mensuel versé au CCAS, les frais de maintenance, les assurances et les frais de formation.

Depuis 2024, le loyer facturé à l'EHPAD est de 360 000 € au lieu de 480 000 € ce qui lui a permis d'améliorer son fonds de roulement. Toutefois l'établissement doit assumer les charges qui lui incombent, notamment les dépenses en lien avec l'entretien et la maintenance du bâtiment.

**LES RECETTES D'EXPLOITATION**

En 2025, le montant prévisionnel des recettes d'exploitation s'élèverait à **5 679 176 €** :

- **Les produits de la tarification.....5 370 512 €**

- Ces produits reposent sur un taux de remplissage de **98,92 % (36 107 journées)** et un prix de journée pour l'Hébergement qui s'établirait à **67,20 €**.
- Ils tiennent aussi compte de la dotation exceptionnelle de **530 000 €** lissée sur 3 ans pour l'unité de Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV). Cette aide de l'ARS est répartie sur 3 exercices. La dotation 2025 est donc de 175 000 € comme en 2024.

**TARIF PREVISIONNEL 2025 :****Tarif hébergement : 67,20 €**

Soit une augmentation de 0,42% du tarif révisé 2024.

➤ **Autres produits d'exploitation..... 96 000 €**➤ **Produits financiers, exceptionnels, et non encaissables..... 212 664 €**

Les produits exceptionnels tiennent compte d'une aide exceptionnelle de 182 664 € du Département, qui aurait dû être versée sur l'exercice 2024 et qui devrait être encaissée en 2025.

●●●

**LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**Concernant l'investissement le total des dépenses s'élève à **120 000 €**, ainsi réparties :➤ **Concessions et droits similaires, brevets, licences...8 000 €**➤ **Aménagement et Achats..... 90 000 €**

Pour l'amélioration des lieux de vie communs, du mobilier et du matériel destiné au personnel soignant (notamment des interrupteurs de secours dans les chambres)

➤ **Dépôts et cautionnements rendus ..... 22 000 €****LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**En recettes, le budget prévisionnel s'établit à **64 250 €**.➤ **Dépôts et cautionnements recus..... 22 000 €**➤ **Subventions ..... 23 850 €**➤ **FCTVA..... 18 400 €****Le différentiel de 55 750 € entre dépenses et recettes est pris sur l'autofinancement.**

●●●

Certaines opérations d'ordre, qui étaient budgétaires dans un environnement de budget prévisionnel, deviennent non budgétaires ou semi-budgétaires dans un environnement EPRD.

Avec la mise en place de l'EPRD, la notion de fonds de roulement a remplacé la notion de résultat d'investissement.

En effet, le résultat d'investissement, au sens classique du terme (titres-mandats d'investissement), n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement, qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.



Les amortissements ne font donc plus l'objet d'un titre de recettes en investissement, ils constituent un élément de calcul de la CAF. **En 2025, la dotation aux amortissements, dépréciations et provisions s'établirait à 96 487 €.**

Le tableau prévisionnel de détermination des résultats 2024 faisait ressortir une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 85 619,84 € (soit un taux de CAF en pourcentage des produits de 1,57 %). L'apport au Fonds de roulement était de 126 994,48 € et la trésorerie au 31 décembre 2024 de + 407 605 €.

**En 2025, la CAF pourrait s'établir à 155 822 € soit un taux de CAF en pourcentage des produits de 2,74%.**

## COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	1 090 300.00 €	5 370 512.00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 892 200.00 €	96 000.00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	637 341.00 €	212 664.00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	5 619 841.00 €	5 679 176.00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	59 335.00 €	0.00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	5 679 176.00 €	5 679 176.00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

## TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	59 335.00 €	0.00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0.00 €	0.00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	96 487.00 €	0.00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0.00 €	0.00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0.00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	155 822.00 €	0.00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	155 822.00 €	0.00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	2.74%	0.00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

## TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0.00 €	155 822.00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	24 040.00 €	22 000.00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	70 000.00 €	29 000.00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0.00 €	0.00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	94 040.00 €	206 822.00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	112 782.00 €	0.00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	206 822.00 €	206 822.00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Les éléments présentés dans ce rapport seront synthétisés dans le cadre normalisé de l'E.P.R.D. (Annexe1) et présentés prochainement pour approbation.

**LE CONSEIL d'ADMINISTRATION,**

**APRES** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VU** l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**APPROUVE** le présent Rapport d'Orientation Budgétaire à retenir pour l'exercice 2025 pour l'EHPAD « Les Eaux-Vives »,

**SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

**AINSI** fait et délibéré à Fréjus, le 27 Février 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

**POUR LE PRESIDENT  
LA VICE-PRESIDENTE**



**Nassima BARKALLAH**